

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 990

présenté par

M. Azerot, M. Nilor, M. Serville, M. Chassaigne et M. Carvalho

ARTICLE 63 QUATER

Compléter l'alinéa 1 par la phrase suivante :

« La transmission du procès-verbal d'infraction par le maire au juge rend immédiate la saisine de ce dernier. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.